

## **Assemblée des délégués du SEPE du 23 novembre 2016**

- LIEU** : Restaurant de la Poste, Damvant
- DEBUT DE L'ASSEMBLEE** : 18h30
- PRESIDENT** : M. Marcel HUBLEUR
- SECRETAIRE** : Mme Marie-Françoise Maître
- DELEGUES EXCUSES** : Mmes Isabelle FLEURY, Alle  
Régine GUELAT, Courgenay  
MM. Francis DUBEY, Fontenais  
Claude GURY, Porrentruy  
Thierry SUTTERLET, Fontenais
- DELEGUES ABSENTS** : MM. Marcel MEYER, Porrentruy  
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy
- 

### **Ordre du jour :**

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Appel nominal
4. Procès-verbal No 17 de l'assemblée du 20.05.2016 à Courtedoux
5. Rapport du Président de la commission
6. Prendre connaissance et approuver le budget 2017
7. Divers

### **1. Ouverture**

Le Président M. Marcel Hubleur salue les participants et les remercie de leur présence.

Il donne la parole au Maire de Haute-Ajoie, M. Michel Baconat, qui présente sa commune, dont une des spécialités est l'élevage chevalin.

Un comité de fusion a été constitué, et celle-ci sera peut-être prochainement réalisée.

Il signale que les entreprises Busch S.A. et Tag Heuer emploient à elles seules environ 500 personnes. La vie associative et culturelle est riche en Haute-Ajoie, qui a de plus la chance de conserver encore un restaurant dans chacun des quatre villages.

Les grottes de Réclère et le préhisto-parc sont des destinations touristiques très fréquentées et connues loin à la ronde.

M. Michel Baconat témoigne sa reconnaissance à l'assemblée d'avoir choisi sa commune pour cette assemblée, et relève l'excellent travail effectué depuis plus de 30 ans par le SEPE. Il signale qu'un apéritif offert à la fin des délibérations.

Le Président M. Marcel Hubleur ouvre la séance en demandant si des modifications sont souhaitées concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

## **2. Désignation des scrutateurs**

Mmes Chantal Braichet et Rachèle Gigandet sont désignées comme scrutatrices.

## **3. Appel nominal**

<b>Alle</b>	Hubert Farine, Patrick Fluri
<b>Baroche</b>	Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux
<b>Cornol</b>	José Beuret, Alain Gerber
<b>Courgenay</b>	Denis Baillif, David Kläy, Jean-Marc Lopinat
<b>Courtedoux</b>	Jean-Paul Meneghelli, David Protti
<b>Fontenais</b>	Jean-Luc Bourquin
<b>Haute-Ajoie</b>	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
<b>Porrentruy</b>	Chantal Braichet, Christine Choulat Raval, Manuel Godinat, Marcel Hubleur, Yves Voisard
<b>Rocourt</b>	Rachèle Gigandet, Raymond Périat
<b>Grandfontaine</b>	Nathalie Pouchon, Marguerite Vuillaume

**23 délégués présents (quorum 16)**

## **4. Procès-verbal No 17 de l'assemblée des délégués du 20 mai 2016 à Courtedoux**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un lever de main, et avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

## 5. Rapport du Président de la commission

M. Marcel Hubleur passe la parole à M. Gilles Villard, qui présente son rapport aux délégués :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués.

C'est bien volontiers que je vous donne connaissance de mon rapport. Comme nous arrivons en fin d'année, permettez-moi de revenir sur ce qui s'est passé, sur le présent et sur l'avenir.

On dit, en général, qu'il s'agit d'un bon ou mauvais cru pour les vins. Si je devais qualifier l'année 2016 au niveau du SEPE, je répondrais malheureusement qu'il y a un goût amer et d'inachevé qui reste à travers de la gorge, même si l'on doit admettre que :

«c'est ça la démocratie ».

Pourtant, tout avait bien commencé lors de l'assemblée du 11 mars 2016 à Rocourt, où vous aviez accepté à une grande majorité le nouveau règlement d'organisation et d'administration du futur SEPE+, ainsi que le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux, de même que le crédit de CHF 5 millions pour reprendre les dettes des communes.

Le groupe de travail avait pourtant tout mis en œuvre pour garantir le succès de cet important et ambitieux projet qui devait permettre au futur SEPE+ de reprendre l'ensemble des infrastructures communales et ainsi gérer tout le réseau des eaux usées en garantissant un prix inférieur par rapport au système « du chacun pour soi ». Il n'a pas lésiné sur les séances d'information. Le projet avait été sérieusement préparé et le 5 juin 2016, la population de Porrentruy ne l'a pas désavoué en acceptant également ce projet.

La cité des princes-évêques a montré un signe positif en prouvant ainsi qu'une collaboration intercommunale était la meilleure façon de maintenir, ou même réduire les coûts d'exploitation de nos infrastructures avec une équipe de professionnel. La tournée des communes pouvait continuer et ce sont les villages de Rocourt, puis Courtedoux qui ont suivi le pas positivement. Mais le 5 juillet 2016, tout s'est écroulé comme un château de cartes et le choc fut brutal lors du refus du projet à une majorité écrasante par l'assemblée communale de Haute-Ajoie. Le dossier fut donc stoppé, puisqu'il avait été décidé qu'il fallait l'ensemble des communes du SEPE qui acceptent pour que le projet soit mis en œuvre. Les autres communes n'ont finalement pas pu se prononcer. Ce que l'on sait, c'est qu'elles sont déçues et regrettent vivement la décision de la commune de Haute-Ajoie et souhaitent une alternative dans les meilleurs délais à des prix acceptables. C'est bientôt Noël avec ses contes de fée.

Espérons donc que l'esprit des fêtes de fin d'année ou celle de la St-Martin qui vient de se terminer, fassent revenir, on ne sait jamais, les citoyens de Haute-Ajoie, sur leur décision, parce que j'en suis convaincu, tout comme mes collègues du groupe de travail, que le projet présenté reste la meilleure solution pour garantir à long terme une bonne gestion de nos infrastructures et à des prix abordables pour l'ensemble des communes du SEPE.

Dernièrement, une séance avec l'office de l'environnement, le délégué aux affaires communales et le service juridique a permis de confirmer les propos du groupe de travail et chacun pourra le constater très prochainement lors de la mise en application de la future ordonnance sur la gestion de l'eau. La motion du député Gabriel Voirol sur la durée de la mise en application et celle du député Friche pour le maintien de la valeur à 60% au minimum selon certaines conditions au lieu de 100% permettra à certaines communes de souffler un peu plus au niveau financier, mais ne change aucunement la donne par rapport à notre projet de reprise des infrastructures communales sur le principe.

J'en viens au présent entre guillemet :

Les comptes 2015 ont été apurés par le délégué aux affaires communales. L'endettement du SEPE s'élève à CHF 1'343'455.20 au 31 décembre 2015.

Je vous rappelle que vous avez voté un crédit de CHF 300'000.-- en date du 20 mars dernier pour l'achat et l'installation d'un nouveau moteur à gaz, remplaçant celui de 1987. Sa fonction est la fabrication de chaleur pour les boues et le chauffage des bâtiments et la fabrication de chaleur pour la production d'électricité. L'investissement sera rentabilisé sur 5 ans.

Il y a du mouvement au niveau du personnel : En effet, M. Maurice Houlmann, exploitant actif depuis la création du SEPE, baissera son taux d'activité à 80% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La responsabilité de la Step sera reprise dès cette date par M. Stéphane Crelier. L'engagement d'un nouvel employé pour une période entre 6 – 12 mois avant la retraite de M. Maurice Houlmann en 2018 sera étudié par la commission du SEPE pour garantir une transition saine.

Il y a aussi des mutations au sein de la commission. En effet, M. Hubert Farine, représentant la commune d'Alle a été remplacé par M. Jérôme Crelier. M. Yanick Matthey, représentant de la commune de Courtedoux, qui a remplacé Alain Perrolle suite à son décès, laissera sa place à Mme Maëlle Wenger dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un grand merci à ces personnes pour leur engagement.

Pour l'avenir, la commission du SEPE a encore du pain sur la planche :

Le dossier des Beps avance bien et les premiers résultats des sondages suite à la pose de sondes permettant de mesurer les eaux claires parasites sont très intéressants. L'acquisition de 4 sondes supplémentaires à placer à des endroits stratégiques permettra de définir exactement où se situent les principaux problèmes. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler l'année prochaine et vous présenter les conclusions. Nous pourrons ainsi savoir enfin d'où proviennent les eaux claires parasites et intervenir auprès des communes concernées pour que des travaux soient effectués rapidement afin de remédier aux problèmes constatés.

Le grand chantier est bien entendu celui des micropolluants

Je vous le rappelle, les crédits d'étude ont été approuvés lors de l'assemblée du 22 janvier 2016 à Alle. Les travaux ont été estimés à environ CHF 6 millions, dont le 10% restera à la charge du SEPE. La loi prévoit que le 80% des micropolluants soit traités. La station d'épuration de Porrentruy et environs, doit, selon la législation en vigueur, effectuer les installations nécessaires pour y parvenir. Tant que le système ne sera pas opérationnel, une taxe de CHF 9.-- par habitant raccordé sera perçue par la confédération auprès des Steps, qui ensuite

refactureront les frais liés à cette taxe selon les équivalents-habitants auprès des communes. Cette taxe doit en principe être récupérée auprès des citoyens par le biais d'une augmentation du m<sup>3</sup> d'eau épuré selon les recommandations en la matière. Cela correspond à environ 13 cts à 20 cts le m<sup>3</sup>.

Les évaluations des offres concernant l'automatisation, le béton et le terrassement sont en cours, de même que les actes pour les mutations au niveau des terrains.

La loi fédérale est entrée en vigueur, mais les directives nous parviennent au compte-goutte. Nous avons déjà eu une séance avec les instances concernées pour négocier certaines d'entre elles. La confédération nous demande des tests supplémentaires d'analyses de toxicité, de bromure et de chrome notamment. Une mise à jour des mesures des PGEE est également nécessaire. Chaque commune devra nous communiquer la mise à jour de son plan d'action dans les meilleurs délais.

De ce fait, le calendrier prévu, avec une mise en service en septembre 2017, ne pourra donc pas être tenu. Le montant de CHF 9.-- par habitant raccordé sera encore facturé jusqu'en 2018, éventuellement 2019 en fonction de la réalisation des travaux. La prochaine étape consistera pour votre assemblée d'accepter les crédits nécessaires au début de l'année prochaine.

Ensuite, ce sont les législatifs communaux qui devront se prononcer à ce sujet avant les vacances d'été. A Porrentruy, ce sera une décision par les urnes, en principe au mois de juin 2017, en même temps qu'une votation fédérale. Nous espérons que les travaux pourront donc débuter durant le courant de l'automne 2017.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier toutes et tous pour votre collaboration ou votre travail à différents niveaux pour que le SEPE fonctionne dans les meilleures conditions. Je ne citerai personne en particulier, de peur d'en oublier. Alors que chacune et chacun d'entre vous se sente concerné par mes remerciements sincères.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de Noël avec un peu d'avance et vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2017 qui pointe déjà son nez. Je formule enfin le vœu, qu'avec votre appui, le syndicat puisse continuer d'assumer ses tâches dans les meilleures conditions pour l'avenir.

Merci de votre attention.

Gilles Villard, président du SEPE.

M. Marcel Hubleur remercie chaleureusement M. Gilles Villard pour l'important travail fourni à la présidence des commissions.

## **6. Prendre connaissance et approuver le budget 2017**

Le Président donne la parole à M. Jean-Denis Voisard, qui présente le budget 2017 :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Le budget que j'ai l'avantage de vous commenter est basé sur les comptes 2015 ainsi que sur les comptabilisations au 14 novembre 2016. Il a été élaboré avec Maurice Hulmann et Stéphane Crelier. Enfin il a été approuvé par la commission lors de sa dernière séance.

Ce budget boucle avec un versement à la provision pour futurs investissements à hauteur de 98'845 francs, ce qui fait 100 francs de moins que pour le budget 2016. Cette proposition permettra de supporter les charges financières des futurs investissements. Ce budget est influencé par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur l'eau.

Compte de fonctionnement – Administration 60'370 francs de charges 20'000 de produits sous forme de prélèvement à la provision pour le financement d'honoraires relatif à diverses études liées aux futurs investissements non encore définis. A noter que ces prélèvements aux provisions sont remboursés par le crédit, si les investissements se réalisent. Les montants proposés sont exactement identiques à ceux du budget 2016.

Compte de fonctionnement – Exploitation 1'341'670 francs de charges et 167'710 francs de produits. Les charges de personnel sont en diminution de 5,62% par rapport au budget 2016 et de 25,85% par rapport aux comptes 2015, année durant laquelle M. Crelier a remplacé M. Raval. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des mutations interviendront à nouveau au sein du personnel technique puisque M. Maurice Hulmann a demandé de pouvoir réduire son taux d'activité à 80%, et M. Crelier deviendra responsable de la gestion des installations. L'employé auxiliaire M. Joray restera lui à son taux d'occupation actuel de 100%. Au niveau des charges sociales à noter des modifications dans les taux des assurances accident de la SUVA avec une diminution pour la LAA professionnelle et une légère augmentation pour la LAA non professionnelle. D'autre part nous avons prévu des frais pour des cours de perfectionnement.

Le montant concernant la consommation d'eau a été adapté à celui de 2015. Celui pour l'électricité a été augmenté sur la base des décomptes 2016 en notre possession.

Les montants liés au petit outillage, à l'exploitation et à l'entretien du laboratoire et les produits de nettoyage sont identiques à ceux de 2016.

Les montants pour les produits floculents et la déphosphatation ont été adaptés aux comptes 2015 et 2016.

Les frais d'entretien des bâtiments et des extérieurs sont identiques à 2015 et 2016. Le montant relatif à l'entretien et aux réparations des installations techniques a été diminué de 20'000 francs qui sont reportés sous un nouveau compte 120.315.06, gestion informatique des données de réseau qui concerne les frais relatifs au système Polaris. Nous avons prévu le même montant pour les frais de véhicule que pour le budget 2016.

Le budget pour l'entretien de la centrifugeuse et les serres a été augmenté de 2'000 francs en raison du remplacement d'une vis qui viendra s'ajouter aux frais habituels. Un nouveau compte est également créé concernant le contrat de maintenance relatif à la supervision de la modélisation des collecteurs pour 12'000 francs. Une diminution de 6'800 francs est prévue pour l'évacuation des déchets selon les chiffres 2015 et 2016 facturés par le SIDP.

Le montant pour le nettoyage des bassins et collecteurs reste à 20'000 francs car nous prévoyons des frais supplémentaires pour le dépôt du sable. Les polices d'assurance de l'ECA Jura et de la Mobilière ont été revues en fonction des nouvelles installations et le montant annuel budgété est de 33'650 francs, soit une augmentation de 2'250 francs. Dans le chiffre taxe et impôt nous avons uniquement tenu compte de la taxe immobilière facturée par Porrentruy. Nous avons ouvert un nouveau compte pour les taxes de canalisation sous chiffre 120.318.10 pour un montant de 1'100 francs. Nous avons porté les mêmes montants pour les analyses de laboratoire, les modifications des bassins et collecteurs ainsi que pour les éliminations des boues.

Le montant pour les transports des boues des autres STEP est augmenté de 1'000 francs à 21'000 francs sur la base des chiffres 2015 et 2016.

La taxe de 9 francs par habitant pour le traitement des micropolluants a été adaptée selon la facturation 2016 sur la base du nombre d'habitants raccordés fourni par les caissiers communaux que je profite de remercier pour leur précieuse collaboration.

Les frais divers et cotisations à diverses associations sont adaptés aux chiffres des années précédentes.

Les provisions seront alimentées par les montants prévus habituellement. Un montant de 98'845 francs est prévu pour alimenter la provision pour les futurs investissements. Il s'agit du montant relatif à l'excédent de produits de ce budget 2017

Nous trouvons également pour la première fois et pour respecter les dispositions de la nouvelle Loi sur l'eau, une mise en réserve du montant que nous proposons de facturer aux communes au titre du maintien de la valeur des installations.

Le montant de la taxe des déchets distillés est calculé sur la base des renseignements obtenus auprès de l'exploitant en tenant compte de la quantité des fruits récoltés cette année.

Les facturations diverses sont identiques à celles des années précédentes. Les montants des retenues salariales pour les assurances sociales sont adaptés.

Le montant des contributions des autres steps est identique à 2016.

On trouve également le montant des allocations familiales à recevoir de la Caisse de compensation.

Il n'y a pas de prélèvement aux provisions pour 2017.

Compte de fonctionnement – Finances 127'750 francs de charges et 1'342'080 francs de produits.

Les intérêts des emprunts sont calculés pour les crédits liés à la construction des serres.

Dans la contribution des communes, on trouve cumulés les montants pour les frais d'exploitation pour la taxe des micropolluants ainsi que la contribution pour le maintien de la valeur des installations dont nous prévoyons la mise en vigueur sur 3 ans. Un tableau a été établi et

transmis aux divers caissiers communaux pour l'intégration dans leur budget communal. Il reste juste aux caissiers à adapter le montant en fonction des mètres cube d'eau facturés.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ce budget pour 2017, en particulier Maurice Hulmann, Stéphane Crelier, Joël Maitin ainsi que notre président Gilles Villard. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec l'aide des techniciens, pour répondre à vos questions.

Jean-Denis Voisard, caissier du SEPE.

M. Yanick Matthey demande si la motion pour le maintien de valeur est passée et validée au Parlement. M. Gaby Voirol précise que le maintien de la valeur devra être au minimum de 60 %, mais évolutif en fonction des efforts de la commune. Actuellement, nous nous situons à 30 %, et une augmentation de 30 % doit être prévue. Théoriquement les communes devraient amortir leurs dettes pour pouvoir ensuite constituer des réserves.

Le Président M. Marcel Hubleur demande à l'assemblée de voter le budget présenté.

Le budget est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni d'abstention.

## 7. Divers

La discussion est ouverte.

M. Manuel Godinat souhaite revenir sur « feu » le SEPE+. Il demande quelle est la tendance et quelles sont les positions de la commission. Il relève que la stratégie de décider que toutes les communes devaient participer sinon le projet n'était pas réalisé, était suicidaire.

M. Gilles Villard signale qu'après l'échec de Haute-Ajoie les votations dans les autres assemblées ont été stoppées.

Après les vacances d'été, nous avons demandé à chaque commissaire de sonder son conseil communal pour connaître les opinions. Certaines communes ont souhaité poursuivre le projet pour que les coûts soient moins élevés, et sont très intéressées à envisager une suite. Il rappelle que l'investissement consenti pour ce projet se situe à environ CHF 200'000.-. Certaines communes sont cependant plus mitigées.

Une séance a eu lieu avec le délégué aux affaires communales, le service juridique et le responsable des eaux à l'Office de l'environnement pour évaluer les différentes possibilités. Dans les discussions, il est envisagé que Haute-Ajoie revienne éventuellement sur sa décision. Pour cette commune, étant donné que l'exécutif ne soutenait pas le projet, il était difficile de le faire passer.

Pour l'instant les discussions sont ouvertes. Des propositions doivent être faites au niveau juridique. Nous pourrions envisager de démarrer sans Haute-Ajoie, et leur facturer les prestations fournies.

Dans le cas où Haute-Ajoie revenait sur sa décision, il faudrait aussi savoir si les communes qui ont déjà voté devraient voter à nouveau, soit Porrentruy, Rocourt et Courtedoux.

L'optique de la commission est de poursuivre le projet, mais ce serait à l'assemblée des délégués de prendre la décision.

M. Gaby Voirol informe qu'à Porrentruy une augmentation de CHF -.35 est prévue. En cas de revirement de Haute-Ajoie et de mise en œuvre du projet, l'augmentation devrait être encore plus élevée, et ce serait difficile à faire accepter par la population.

Une décision devra être prise au plus tard dans les premiers mois de 2017.

M. Hubert Farine estime que les augmentations ne devraient pas figurer dans les comptes des communes, mais dans les comptes du SEPE. M. Gilles Villard répond que c'est justement ce qui était prévu dans le projet du SEPE+. Cela fait plus de 5 ans que le SEPE demande aux communes de gérer les investissements, mais la plupart attendaient la constitution du SEPE+ pour que ce soit ce dernier qui gère le domaine des PGEE. Il ne s'est donc pas fait grand-chose ces dernières années dans certaines communes. Celles-ci ne doivent plus attendre et réaliser rapidement leur plan d'action. En cas d'un SEPE+, il sera de toute façon tenu compte des investissements des communes lors de la reprise des infrastructures communales. L'application de l'ordonnance d'exécution de la loi sur la gestion de l'eau obligera d'office les communes à gérer leur PGEE. Il faudra amortir les dettes existantes et penser en plus au maintien de la valeur en augmentant les taxes.

La discussion étant close, le président souhaite une bonne fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année aux participants ainsi qu'à leur famille, et les remercie encore de leur présence.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Grandfontaine au mois de janvier concernant les micropolluants.

L'assemblée des comptes aura lieu comme à l'accoutumée au mois de mai.

La séance levée à 19h35.

Courtedoux, le 26 novembre 2016

Le Président  
Marcel Hubleur

La secrétaire  
M.-F. Maître